

DEC132271DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Loup FAULON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3561 intitulée Institut de Biologie Systémique et Synthétique (ISSB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123181INSB du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE3561, intitulée Institut de Biologie Systémique et Synthétique (ISSB), dont le directeur est Jean-Loup FAULON;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas POLLET, CR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas POLLET, CR1 au CNRS, délégation est donnée à M. Joan HERRISSON, IR à l'UEVE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 25 juillet 2013

Le directeur d'unité
Jean-Loup FAULON

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012